

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mardi 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à Salle Les Ambassadeurs, Pépinière du Parc Gouraud, allée des Nobel, 02200 Soissons, pour sa séance.

Date de la convocation :

12 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	22	1	23

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme Sylvie COUPEY, Mme DECARNELLE Aurélie, Mme DIDIER Christelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme FRUMIN Marjorie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CAVENNES Thomas, M. CHAUVIN Bruno, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. DOLHEM Loïc, M. DUFOUR Patrick, M. FAUCON Emilien, M. GRANDO Anthony, M. LALYS Loïc, M. LEVEBVRE Anthony, M. MENNESSON Jean-Marc, M. PHILIPON Vincent, M. RAULT Pascal, M. SERUZIER Bernard.

Présents non-votants : Mme BONVARLET Brigitte, Mme FONTAINE Ingrid, Mme LALUC Sylvie, M. COUDERT Sylvain.

Pouvoir : M. FRANCOIS Ludovic donne pouvoir à M. FAUCON Emilien

Secrétaire de séance : Mme FERTON-HERPE Thérèse

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme LE FAUCHEUR Carole, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Les absents sont excusés : Mme DUVAL Hélène, Mme REVERDY Emeline, Mme RIVARD Emilie, M. MADIOT Claude, M. ROUTIER Thierry, M. PONTHEUX Sébastien

Election du Président du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS)	Rapport
	N°2

Conformément à l'ordre du jour et suite à l'installation des délégués titulaires nouvellement élus par chaque collectivité membre, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président du SITUS.

Le quorum étant atteint, l'élection du Président du SITUS, peut se dérouler normalement.

Monsieur DESUMEUR Alex, Doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence.
Le Président de séance invite les membres du Comité Syndical à désigner deux assesseurs.
Mesdames FERTON-HERPE Thérèse et LALUC Sylvie sont désignées assesseurs pour les opérations de vote.

L'élection du Président (article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui renvoie aux dispositions relatives aux élections des maires et des adjoints) se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Il est fait appel à candidature.

La candidature de M. LALYS Loïc est proposée.

Le vote se fait à bulletin secret et il suit l'appel du nom de chaque délégué. Le Doyen d'âge annonce le résultat.

Nombre de votants :	23
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	1
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12
A obtenu : Monsieur LALYS Loïc.....	22

DELIBERATION

M. LALYS Loïc, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé Président du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 mai 2026
Pour extrait conforme,

